

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : christine-graham-jolivet-cssbe-gouv-qc-ca
<https://www.cadre21.org/membres/fee351e3d010abc239d8db18>

Date d'obtention : 2026-02-23 02:06:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est un moyen plus rapide et simple de prendre en charge les situations de sexto. Il permet également aux intervenants scolaire d'avoir une marche à suivre qui est simple. Il permet aussi de bien respecter les marches à suivre pour la suite avec la police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me permettre de savoir sur quel aspects je dois faire plus attention tel que ne pas regarder les photos explicites, les situations qui exigent une prise en charge immédiat par le corp de police ou même l'autorisation de confisquer les appareils électroniques qui peuvent contenir du contenu pornographique. Elle me permet d'avoir une meilleur connaissance au niveau légale également.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- 1- D'éviter le jugement
- 2- De m'assurer de la discrétion de l'évènement
- 3- DE NE JAMAIS demander à regarder les photos compromettantes.
- 4- De faire de mon mieux pour m'assurer de ne pas risquer de compromettre l'élimination des preuves.